



**ACADÉMIE
DE POITIERS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Fiche de poste
« Coordonnateur d'une unité localisée pour
l'inclusion scolaire »
En collège - Rentrée 2026

Textes de référence : décret n°2017-169 du 10 février 2017, décrets n°2017-964 et n°2017-966 du 10 mai 2017, circulaires n° 2015-129 du 21 août 2015 et n°2017-026 du 14 février 2017.

LIEU D'EXERCICE :

Collège

PRISE DE FONCTION

Septembre 2026

PERSONNEL CONCERNE ET MISSIONS :

L'appel à candidature s'adresse aux enseignants des premier et second degrés (PE, PLP et PLC).

L'enseignant affecté sur le dispositif est nommé coordonnateur de l'Ulis. Cette fonction est assurée par un enseignant titulaire du CAPPEI. Le candidat spécialisé s'engage à participer aux modules d'approfondissement du CAPPEI : troubles des fonctions cognitives et de professionnalisation dans l'emploi « coordonner une Ulis », s'ils n'ont pas déjà été suivis. Dans le cas d'un candidat non spécialisé, il devra s'engager à suivre la formation complète et à se présenter aux épreuves pour obtenir cette certification, parcours « coordonner une Ulis ».

Sous l'autorité du chef d'établissement, l'action du coordonnateur s'organise autour de 3 axes :

- l'enseignement aux élèves lors des temps de regroupement au sein de l'Ulis ;
- la coordination de l'Ulis et les relations avec les partenaires extérieurs ;
- le conseil à la communauté éducative en qualité de personne ressource pour les enseignants des classes où sont scolarisés les élèves bénéficiant de l'Ulis, mais aussi pour l'ensemble de la communauté éducative afin de les aider à analyser les besoins des élèves, mettre en place les aménagements et adaptations nécessaires.

Il prend en compte dans le cadre de ces missions les outils de suivi de parcours des élèves et les outils de valorisation en lien avec ceux proposés dans le cadre du parcours Avenir.

Le coordonnateur de l'Ulis développe, en lien avec les partenaires accompagnant l'élève, des actions destinées à lui faire connaître les dimensions de la vie sociale et professionnelle qu'il sera amené à rencontrer dans la poursuite de son projet de formation et d'insertion.

CADRE D'EXERCICE

L'Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire – Ulis TFC – est un dispositif qui accompagne des adolescents sur décision de la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) dans le cadre de leur projet personnalisé de scolarisation (PPS). L'Ulis en collège est organisée pour rendre accessibles aux élèves en situation de handicap les formations qui y sont dispensées. C'est un dispositif d'inclusion, fondé sur l'alternance modulée de temps dans leur formation d'affectation, de regroupements pédagogiques avec le coordonnateur et de stages.

MISSIONS AFFERENTES AU POSTE

- Concevoir, adapter et mettre en œuvre l'emploi du temps de chaque élève en conformité avec celui de la classe de référence et des indications du projet personnalisé de scolarisation (PPS).

- Gérer l'ensemble des actions de regroupements et assurer les enseignements visant à développer ou à consolider certains apprentissages tels que prévus par les projets personnels de scolarisation de chacun des élèves.
- Participer aux équipes de suivi de scolarisation en lien avec le référent de scolarisation pour rendre compte de l'avancée du PPS de chacun des élèves.
- Suivre la mise en place des adaptations et aménagements en classe d'inclusion.
- Organiser les réunions de concertation en interne avec l'équipe pédagogique.
- Planifier les rencontres avec les familles.
- Veiller à la participation des élèves de l'Ulis aux activités éducatives, culturelles et sportives et à leur participation aux projets de l'établissement scolaire.
- Planifier les interventions du personnel AESH-co, le cas échéant
- Partager son expertise avec l'équipe pédagogique au service de l'ensemble des élèves à besoins éducatifs particuliers de l'établissement
- Mutualiser des pratiques professionnelles visant l'accessibilité des apprentissages, l'identification et l'analyse des besoins éducatifs particuliers des élèves, la mise en œuvre de réponses didactiques, pédagogiques et éducatives adaptées
- Aider à interroger les concepts d'accompagnement et les postures éducatives

COMPETENCES ATTENDUES

- Connaissance de l'environnement réglementaire et institutionnel concernant la scolarisation, les aides spécifiques et l'accompagnement éducatif des élèves en situation de handicap,
- Bonne connaissance des parcours d'orientation et des études,
- Capacité d'écoute, qualités relationnelles et communicationnelles,
- Capacité au travail d'équipe,
- Capacité à différencier,
- Adaptabilité à des situations variées,
- Disponibilité.

PROCEDURE DE RECRUTEMENT

L'attribution du poste est soumise à un entretien préalable avec une commission, pour valider la candidature.

Pour la Charente, CV+ LETTRE DE MOTIVATION au plus tard le lundi 13 avril 2026 à 17h00 à retourner à : ien.angouleme.ash@ac-poitiers.fr (entretiens à partir du 15 avril 2026).

Pour la Charente-Maritime, CV+ LETTRE DE MOTIVATION au plus tard le lundi 13 avril 2026 à 17h00 à retourner à : ien.ash.ia17@ac-poitiers.fr (entretiens le mercredi 22 avril 2026, matin).

Pour les Deux-Sèvres, CV+ LETTRE DE MOTIVATION au plus tard le lundi 13 avril 2026 à 17h00 à retourner à : ien.niort-ash-ia79@ac-poitiers.fr (entretiens à partir du mercredi 15 avril 2026).

L'enseignant recruté est affecté à titre définitif s'il est titulaire du CAPPEI ou du CAPA-SH/2CA-SH.
L'enseignant est affecté à titre provisoire s'il n'est pas titulaire de la certification requise.

POSTES VACANTS :

- Département de CHARENTE :
 - o CLG EUGENE DELACROI ST AMANT DE BOIXE
 - o CLG ANATOLE FRANCE ANGOULEME
- Département de CHARENTE-MARITIME :
 - o CLG SAMUEL DUMENIEU MONTENDRE
- Département des DEUX-SEVRES
 - o CLG EMILE ZOLA PRAHECQ
 - o CLG FRANCOIS VILLON ST VARENT

D'autres postes sont susceptibles d'être vacants à l'issue des opérations de mouvement.